

**Lettre ouverte aux élus
du conseil municipal de Narbonne**

Madame, Monsieur,
Chère, Cher collègue

En mars 2014, les électeurs Narbonnais ont choisi leurs 45 représentants pour siéger au conseil municipal avec, comme il se doit en démocratie, un groupe majoritaire et des groupes d'opposition. A cette majorité, il revient de conduire les affaires de la Ville, tandis que l'opposition est fondée à exercer un contrôle sur cette gestion.

Au-delà des divergences que nous manifestons les uns et les autres dans l'approche des politiques municipales, au-delà aussi des conceptions susceptibles de nous éloigner mais qui nourrissent utilement le débat politique local, nous sommes tous investis d'une même responsabilité envers nos concitoyens : la recherche de l'intérêt général, à l'exclusion de tout autre, et la préservation des intérêts supérieurs de notre collectivité.

Malheureusement, nous avons aujourd'hui la certitude que l'intérêt général et ces intérêts supérieurs sont menacés par des décisions et des choix dangereux pour l'avenir de notre ville.

En effet, le débat sur les orientations budgétaires (DOB 2017), que nous avons tenu en deux temps (19 janvier et 1^{er} mars), a démontré le bien fondé de nos craintes sur l'état financier actuel de la commune de Narbonne, et le risque d'endettement lourd et durable lié à la réalisation de la salle multimodale.

Un débat escamoté et tronqué

En préambule, il convient de rappeler que ce débat réglementaire, destiné à éclairer les élus et les citoyens sur les choix budgétaires de la commune, a été tronqué et escamoté. N'y figuraient pas notamment toutes les données sincères permettant d'apprécier la situation financière de la ville ni le plan de financement de la salle multimodale, pourtant présenté comme le projet phare du mandat.

Il a fallu une requête du porte-parole de notre groupe, Nicolas Sainte-Cluque, auprès de Mme le Sous-Préfet (*voir le courrier joint en annexe*), pour obtenir que soit présenté devant notre assemblée un document plus conforme aux obligations légales, quoique toujours incomplet.

Les éléments et données chiffrées ajoutés au nouveau rapport d'orientations budgétaires, ainsi que les non réponses aux demandes d'explications lors de la séance publique du 1^{er} mars dernier, ne font que conforter et accroître notre inquiétude.

Le contraire d'une « *gestion de bon père de famille* »

Ainsi, il apparaît que la Ville affiche une capacité d'autofinancement nette négative. Ce déficit entre les dépenses (charges financières et charges de la dette incluses) et les recettes de la ville sera compensé par des cessions du patrimoine immobilier sans précédent.

De fait, la Ville perd mécaniquement sa capacité à financer ses investissements, hors un recours massif à l'emprunt et à la vente tout aussi massive de son patrimoine immobilier.

En outre, la vente accélérée de ce patrimoine, dans le but de réaliser des recettes à court terme, hypothèque le développement futur de la ville. La réserve foncière est un bien qui se gère sur la durée, en fonction des évolutions de la démographie et des modes de vie.

Enfin, le recours massif à l'emprunt va alourdir la dette par habitant, ce qui aura forcément des conséquences fiscales pour l'ensemble des contribuables narbonnais et pour les générations futures qui auront pourtant d'autres défis très importants à relever.

Cette situation révèle donc une perte de contrôle du fonctionnement de la mairie, en contradiction avec une gestion « *de bon père de famille* ».

Le financement plus que troublant de la salle multimodale

Dans ce contexte, la réalisation de la salle multimodale ne peut qu'aggraver la situation, voire la rendre quasi inextricable.

En effet, le plan de financement de cet équipement, évalué à 23,5 millions d'€ dans le rapport d'orientations budgétaires, comprend des éléments plus que troublants.

En premier lieu, le recours à l'autofinancement est rendu impossible par le résultat négatif de la gestion. Une collectivité, tout comme les ménages, ne peut investir si elle ne dégage pas de l'épargne. Sauf à vendre les « bijoux de famille » et à s'endetter. Hélas, c'est bien ce qui est proposé.

Il est aussi question d'hypothétiques subventions de la part de partenaires qui pourtant n'ont été associés au projet ni de près ni de loin. Il sera certainement difficile de les motiver et plus encore de les convaincre de participer à un financement si mal engagé.

Tout aussi troublante est l'évocation de recettes issues du produit des amendes de police pour un montant de 1 million d'€ par an, soit environ 18,70 € pour chaque habitant narbonnais (53 500 hab x 18,70 € = 1 000 450 €). Faut-il comprendre que les automobilistes narbonnais doivent s'attendre à une avalanche de procès verbaux ?

Enfin, l'endettement supplémentaire de la Ville est d'ores et déjà acté au sein du rapport d'orientations budgétaires, dans la limite, nous dit-on, « *de la moyenne nationale de la strate* ».

Pour être complet, il faudrait aussi évoquer les frais de fonctionnement générés par cette salle (fluides, frais de personnels, entretien, achats de spectacles), de l'ordre de 1 à

2 millions d'€ par an. Cette charge supplémentaire amputera encore plus notre capacité d'investissement et obligera les élus à sacrifier d'autres secteurs essentiels, tels la vie scolaire, les équipements de première utilité, les services à la population ou les subventions aux associations...

Une rupture historique

Comme vous le savez, historiquement la gestion de la Ville de Narbonne se caractérisait par un endettement nettement inférieur à celui des villes de même importance. Le budget qui sera soumis au vote des conseillers municipaux, lors de la séance du 15 mars prochain, va rompre avec cette saine tradition.

Le vote du budget n'est pas un acte mécanique. Il engage la responsabilité de chacun des élus devant les électeurs narbonnais. Si demain, comme cela apparaît hélas inéluctable, les Narbonnais devaient subir les conséquences d'un choix périlleux, chacun d'entre nous devra rendre des comptes à la population.

Cette responsabilité ne saurait être abandonnée ou déléguée à quiconque.

A quelques jours de ce vote lourd de conséquences, nous avons souhaité rappeler ce principe de la responsabilité politique.

Persuadés qu'une majorité d'élus de notre conseil municipal est sincèrement attachée à ne pas compromettre l'avenir de Narbonne, nous ne doutons pas que vous accorderez l'attention nécessaire à cette lettre.

Très cordialement.

Les élus du groupe J'Aime Narbonne au conseil municipal de Narbonne

Jacques Adrados
Jacques Bascou
Catherine Bossis
Sabine Flautre
Isabelle Herpe
Tristan Lamy
Marc Ortiz
Sabine Peyrousel
Nicolas Sainte-Cluque
Hélène Sandragne